

2008/8748 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT COMMUNICATION MEDIA DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION KEITH HARING PRESENTEE AU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Du 22 février au 29 juin 2008, le Musée d'Art Contemporain de Lyon présente une exposition consacrée à l'artiste Keith Haring, artiste emblématique de la scène new-yorkaise des années 80, qui aurait eu 50 ans en 2008.

L'exposition, conçue par Gianni Mercurio, commissaire, s'étend sur les trois étages du musée.

Cette rétrospective de grande envergure est réalisée en collaboration avec la Fondation Keith Haring de New York, à partir d'œuvres sélectionnées dans d'importantes collections américaines et européennes. Elle montre les célèbres peintures de l'artiste, dont certaines de très grand format, ses dessins et des sculptures monumentales. De plus, des documents vidéo et un ensemble exceptionnel de photographies, dont ses interventions dans le métro, éclairent le contexte de production de l'œuvre de Keith Haring et son évolution.

Cette exposition-événement s'inscrit dans la lignée de celle que le Musée d'Art Contemporain avait programmée en 2005 autour d'Andy Warhol.

Pour compléter le financement, des entreprises privées ont proposé à la Ville de Lyon de devenir partenaires de l'exposition « Keith Haring ».

Ces différents types de partenariat sont formalisés dans les conventions jointes au dossier.

Partenaires	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Cyclopolitain	Visibilité sur les cyclos	- mise à disposition d'entrées pour l'exposition
Art Press	Visibilité dans le magazine et sur le site web	- mise à disposition d'entrées pour l'exposition
BIMP	Tirages exposition, dotation de matériel	- présence logo sur les supports de communication et dans l'atelier pour enfants- mise à disposition d'espaces

Glenmorangie	Dotation de bouteilles pour le vernissage	- mise à disposition d'entrées pour l'exposition- visibilité de la marque pendant le vernissage
Centre Vinicole – Champagne Nicolas Feuillatte	Dotation de bouteilles pour le vernissage	- mise à disposition d'entrées pour l'exposition - visibilité de la marque pendant le vernissage
Arts Magazine	Visibilité dans le magazine et sur le site web	- mise à disposition d'entrées pour l'exposition

Vu lesdites conventions ;

Vu les avis émis par les Conseils des 1^{er} et 3^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

Vu l'amendement suivant :

1- « La société Régie Partenaire complète la liste des partenaires privés.

Partenaires	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Régie Partenaire	Visibilité dans un de leurs titres	- mise à disposition des espaces du musée pour une soirée

2- *Il convient donc d'autoriser M. le Maire à signer la convention formalisant ce partenariat. »*

D E L I B E R E

1 - L'amendement ci-dessus est approuvé.

1- Les conventions de parrainage susvisées établies entre la Ville de Lyon et les partenaires suivants : Cyclopolitain, Art Press, BIMP, Glenmorangie, Centre vinicole – champagne Nicolas Feuillatte, Arts Magazine, Régie Partenaire relatives à l'exposition « Keith Haring » sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN